

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 5 décembre 2024

n° 153/ Marseille-Pharo/ Amphi Touze/ 14h00

sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation

approuvé par la CFVU du 16 janvier 2025

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (pouvoir), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER (pouvoir), Jean-Manuel RAIMUNDO, Michel RUQUET (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN (pouvoir), Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE, Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON (pouvoir).

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)

Absent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)

Absente = Anastasia AUBERT (suppl : Youssouf BERTE)

Présent = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : Lina JAMMOT)

Présente = Marnie BOCOIGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)

Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)

Présent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)

Absent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)

Pouvoir = Charles GOMEZ (suppl : Lucas FILETI)

Pouvoir = Charlie HALLART (suppl : Camille BAGNOL)

Absent = Matt JAMIS (suppl : Clara ROPPENNECK)

Présente = Mathilde MEUNIER (suppl : Tiffany VELLA)

Pouvoir = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)

Présente = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)

Pouvoir = Juan Austen VAHATRINIAINA (suppl : /)

Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES, Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUR (absente), Marie-Christiane MIRTILLO

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **33**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Carine BAUER, Patrice BONNET, Audrey BOUCHARD, Lionel BRINGOUX, Christelle CAMMAN, Fanny CLAIN, Véronique CHARRASSE, Idoya DE PONCINS, Nuria GALA, Stéphanie GOLDIE, Raphaël GROS, Annie GUILLERM, Djamel HABET, Pierre-Alain LÉBOUCHER, Marie ONNO, Nathalie PARQUIER, Ghislaine POYET, Pascal RATHELOT, Julie SOUHAMI.

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES (Excusée), Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD, Éric VALÉRIO (Excusé).

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Présentations

- Projet BOOSTER- Cadrage
- Bilan campagne Parcoursup 2024

II- Procès-verbal

- Séance du 07/11/2024

III- Formation/Pédagogie

- Demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa), à compter de 2024/2025
- Ouverture de blended intensive programmes (BIP)/programmes intensifs hybrides, pour 2025/2026
- Guide amU de l'admission dans les formations de premier et second cycle : principes, fonctionnement et procédures, à compter de 2024/2025
- Parcoursup : Premier cycle rentrée 2025/2026
 - Critères généraux d'examens des vœux (CGEV)
 - Capacités d'accueil

IV- Vie étudiante

- Avis de la Commission *ad hoc* FSDIE projets du 29/11/2024



La VP Formation ouvre la séance à 14h10, après avoir constaté le quorum.



I- Présentations

1) Projet Booster - Cadrage

Intervenants : VP déléguée Formation tout au long de la vie (FTLV), Guylène NICOLAS
Directrice du service de formation professionnelle (For'Pro), Carine BAUER
Chargée d'affaires Secteur Santé et éducation (For'Pro), Audrey BOUCHARD
Webdesigner chargé de communication (For'Pro), Pierre-Alain LÉBOUCHER

Le projet BOOSTER (France 2030) dont le lancement a été présenté en CFVU le 21 mars 2024, vise à développer, au sein des composantes d'amU, la formation professionnelle tout au long de la vie (FTLV). Le service For'Pro est en appui pour développer les process et les ressources propres.

L'équipe présente le cadrage établi pour harmoniser le dispositif au sein de l'établissement. Ce guide de bonne pratique énonce l'ensemble des préconisations permettant à chaque composante de proposer des actions de formations professionnelles en accord avec la stratégie de formation amU et dans la perspective d'une démarche d'amélioration continue.

Le dispositif est adapté aux obligations et au marché de la formation professionnelle en proposant : la modularisation et l'hybridation pour la commercialisation des blocs de compétences et de connaissances (BCC) ; la création de parcours personnalisés de formation (PPF) et le développement de l'apprentissage.

Ce projet ambitionne de renforcer la position d'amU et de ses partenaires de site, comme leader dans la région de la formation des cadres et des salariés face aux défis professionnels.

Le service For'pro s'est renforcé de chargés d'affaires par secteur et de commerciaux pour participer à la conception des modules et commercialiser des blocs de compétences auprès des entreprises. Les moyens proviennent de la dotation « France 2023 » de 8,4 millions d'euros. Le projet sera financé sur 10 ans pour développer les thématiques de la santé et l'éducation ; l'énergie et le développement durable, le management des organisations, logistique et distribution.

Le cadrage explique la procédure interne amU de la création d'un BCC commercialisable qui émane d'un responsable de formation. La For'Pro contrôle la demande et propose la digitalisation des cours. Le BCC n'est validé par le Comité exécutif BOOSTER qu'après l'avis du conseil de composante, du VP thématique et du Comité de pilotage.

J. Lefèvre apprécie le travail remarquable mené par les équipes. En revanche, il souhaite replacer ce projet dans le contexte qui pousse l'université à commercialiser ses formations au détriment de renforcer l'enseignement en dotant l'établissement de plus d'enseignants-chercheurs. Il s'interroge sur l'impact de l'hybridation et de la logistique dans cette organisation. Il soulève par ailleurs de manière anecdotique que la sémantique de l'intitulé du projet ne reflète pas le développement durable.

G. Nicolas estime qu'il n'y a pas de corrélation entre le dispositif d'hybridation et l'emploi des enseignants-chercheurs. En effet, les cours restent construits sur la recherche et les savoirs des enseignants. Il serait même question de dégager du temps pour la recherche en adaptant ces modalités au public de formation continue. En effet, l'objectif de la FTLV est de développer des ressources propres, d'où l'effort de transformer l'offre de formation. Il ne s'agit pas de revenir sur des formations qui fonctionnent comme l'alternance. Elle termine en soulignant que l'intitulé du projet pourrait se traduire par « impulsion pédagogique ».

H. Magnouloux demande si le projet pourrait s'étendre aux licences générales. Bien qu'intéressant, il s'en inquiète quant à l'organisation pour les personnels qui devront gérer les calendriers de l'alternance.

La VP Formation estime que si cette modulation en licence générale s'avère être une opportunité de positionnement, cela pourrait être envisageable. En effet, les étudiants et jeunes employés n'ont plus les mêmes aspirations professionnelles qu'auparavant. Ils sont à la recherche de formations qui leur permettent de changer de carrière, de s'adapter à de nouvelles missions et de monter en compétences rapidement. Il est aussi question pour l'université de maintenir un niveau d'excellence reconnu face aux formations privées. Elle ajoute que la réflexion porte également sur comment « récompenser » les enseignants-chercheurs et les personnels s'investissant vers la FTLV.

G. Nicolas indique que les modules avec aménagements spécifiques sont financés par BOOSTER qui s'appuie sur des cours en distanciel asynchrones, et synchrones comme actuellement en formation continue les samedis matin. Les programmes ne sont donc pas conçus sur un calendrier année universitaire type. Concrètement ces modules sont désolidarisés du diplôme d'appui qui doit être inscrit aux RNCP, suivant un certificat émanant du marché du travail.

M-C Mirtillo demande comment va s'articuler le lien avec les CFA pour les apprentis inscrits sur ces modules, à savoir si la constitution de deux dossiers parallèles sera nécessaire.

C. Bauer explique qu'à l'aide du formulaire qu'elle présente, la For'Pro prendra en charge la demande en gérant administrativement le dossier et en soutien au stagiaire.

Les modalités d'accompagnement et formulaire de candidature sont décrits dans le support de présentation.

(Annexe 0a du présent procès-verbal)

2) Bilan Parcoursup 2024

Intervenant : Ghislaine POYET (DIRFOR-Pôle études)

Le bilan de la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur porte sur les 212 formations proposées à amU en 2024. Le bilan est construit en identifiant les formations sélectives et les parcours accès santé (PASS et L.AS) de la nouvelle offre 2024/2028.

Les données chiffrées concernent les différentes étapes sur la plateforme, de la phase des vœux aux admissions, en comparant les statistiques de l'année passée. Les formations les plus attractives semblent se maintenir, notamment celles offrant des parcours accès santé.

En moyenne en 2024 : 92,83% des formations d'amU ont atteint leur capacité d'accueil au 10 octobre.

Un focus présente le calendrier de gestion annuel impliquant les 300 référents de l'université, acteurs dans le processus de recrutement en première année.

Le point sur la phase complémentaire (PC) montre que certaines formations épuisent leur liste d'attente et d'autres non. Toutefois, tous les étudiants reçoivent un avis, les commissions d'accès aux études supérieures (CAES) servent à effectuer au moins une proposition aux étudiants restés sans vœux.

La procédure d'appel par bloc a été utilisée par environ la moitié des composantes. Elle ne fait pas évoluer la position du candidat sur la liste de classement établie au préalable par la composante (contrairement au désistement ou l'annulation d'un candidat en liste d'appel qui fait remonter le suivant de liste).

Les chiffres à retenir : 17 496 places

- 194 219 vœux classés
- 45,28% des formations en PC
- 90,65 % de formations remplissent les capacités d'accueil

La VP Formation remercie G. Poyet et la DIRFOR pour ce travail de synthèse très éclairant sur le travail effectué sur une année.

(Annexe 0b du présent procès-verbal)

II- Procès-verbal

• Séances du 7 novembre 2024

Des erreurs de frappe ont été corrigées avant la séance suite aux remontées de N. Mesli. En séance, des étudiants font remarquer des erreurs d'orthographe concernant les noms des usagers.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2024.

III- Formation/Pédagogie

1) Demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutique (DFGSMa), à compter de 2024/2025

C. Pellegrino explique la nécessité de faire accréditer le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques issu des premiers travaux de réingénierie de la formation de sage-femme, suite à la publication au journal officiel du 5 juillet 2024 du décret créant le troisième cycle des études en sciences maïeutiques et de l'arrêté relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de docteur en maïeutique.

Les étudiants en maïeutique obtiendront désormais, après soutenance d'une thèse d'exercice avec succès, un diplôme d'État de docteur en maïeutique, remplaçant l'actuel diplôme d'État de sage-femme. Ces dispositions s'appliquent aux étudiants qui débutent la deuxième année du 1^{er} cycle, après le 1er septembre 2024.

H. Magnouloux demande si le doctorat sera obligatoire pour exercer le métier de sage-femme.

K. Chaumoitre explique que la maquette de formation des cinq premières années reste inchangée, en revanche ce grade de docteur permet d'élargir la prise en charge de la femme qui ne sera pas nécessairement liée à la maternité, mais également la prise en charge de l'adolescence et la ménopause. Les années supplémentaires de formation doctorale sont de l'ordre de la pratique en milieu hospitalier.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande d'accréditation du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa), à compter de 2024/2025 (Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Création de blended intensive programmes (BIP)/programmes intensifs hybrides, pour 2025/2026

C. Bozzo indique que les appels à projets seront réduits à un seul par année universitaire à compter de 2025/2026, suite à la décision de l'alliance CIVIS.

Elle présente les demandes d'ouverture de BIP proposées par la composante ALLSH. Ces BIP ont déjà débuté dans les universités partenaires l'année passée. Le passage en CFVU est attendu « *pour validation du respect du cadrage amU et des M3C associées aux ECTS* ».

- « *Refugees, Migrants, and Exile in German and Comparative Literature* »

Mobilité virtuelle : du 9 février 2026 au 8 mai 2026

Mobilité Physique : du 18 mai 2026 au 22 mai 2026

Une UE existante de 6 ECTS va être décomposée en 3 blocs de 2 ECTS.

- « *Roman mobilities* ».

Mobilité virtuelle : du 6 février 2026 au 29 mai 2026

Mobilité Physique : du 8 juin 2026 au 12 juin 2026

N. Mesli demande comment fonctionne la prise en charge financière. **C. Bozzo** rappelle les modalités mentionnées dans le Cadrage voté en CFVU le 6 juillet 2023 qui décrivent le financement qui « *s'enclenche à partir de 15 participants éligibles ERASMUS+ (plafonné à 20 participants maximum). Au-delà de 20 participants éligibles ERASMUS+, le BIP ne recevra pas de financement supplémentaire* ».

J. Lefevre note que la fiche financière concernant la prime pédagogique indique des montants différents pour les participants. Il s'interroge sur l'équité de traitement des dossiers lors des avancements afin de vérifier le non-cumul.

C. Bozzo rappelle que des fourchettes ont été définies dans ledit Cadrage selon le degré d'implication. **La VP Formation** explique que les dossiers d'avancement sont basés sur les fonctions, et dans le cadre de la RIPEC les différentes primes sont listées.

S. Goldie s'inquiète des délais de candidature pour les étudiants, s'il ne reste qu'un appel à projets par an.

C. Bozzo explique que les délais pour postuler restent inchangés, c'est le calendrier pour le dépôt des projets qui est clos pour 2025/2026. Aussi, les autres projets devront attendre l'AAP pour 2026/2027.

Une information est apportée quant à un renouvellement porté par la FDS « *Molecular Scale Biophysics* ».

Mobilité virtuelle : entre février 2026 et mai 2026

Mobilité Physique : du 16 Juin 2026 au 20 juin 2026

C. Pellegrino indique qu'il s'agit de la troisième édition et que parmi les partenaires CIVIS, seule amU peut l'organiser puisque la plateforme technologique, qui est le support de ces activités pédagogiques, est hébergée à amU.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'ouverture de blended intensive programmes (BIP)/programmes intensifs hybrides conformes aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences, portés par ALLSH pour 2025/2026. (Annexes 2a, 2b)

3) Guide amU de l'admission dans les formations de premier et second cycle : principes, fonctionnement et procédures, à compter de 2024/2025

La VP Formation explique qu'un guide des commissions pédagogiques de composantes était en vigueur (voté en CFVU le 3 juin 2021). Toutefois, suite à la création de plateformes nationales (Parcoursup, Mon master), de nouvelles commissions (commissions d'examen des vœux, commissions de recrutement) ont été créées modifiant ainsi les compétences des commissions pédagogiques.

Le guide a donc été actualisé et élargi à l'ensemble des commissions d'admissions de l'établissement, d'où le nouvel intitulé.

Par ailleurs, dans la mesure où l'article D 613-43 du code de l'éducation dispose que « *le Président fixe le nombre et les modalités de fonctionnement des commissions pédagogiques après avis de la CFVU* », un arrêté du Président qui renverra au présent guide sera pris par la suite.

La trame de l'ancien guide a été conservée avec introduction de focus spécifiques sur l'ensemble des commissions.

Le guide comprend trois parties :

- Un rappel de la réglementation applicable à l'admission dans les deux premiers cycles de l'enseignement supérieur ainsi que sur la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels ;
- Une présentation du rôle respectif des différentes commissions ;
- Une présentation succincte des modalités d'organisation et de fonctionnement de ces différentes commissions.

C. Bozzo et **N. Almeras** précisent que ce nouveau guide a nécessité plusieurs échanges entre la DIRFOR et la DAJI afin d'aboutir à un texte intelligible et pédagogique à l'usage des enseignants.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, au guide amU de l'admission dans les formations de premier et second cycle : principes, fonctionnement et procédure, à compter de 2024/2025 (Annexe 3 du présent procès-verbal)

4) Parcoursup : Premier cycle rentrée 2025/2026

Critères généraux d'examens des vœux (CGEV)

C. Pellegrino indique que ces critères ont une double finalité car d'une part, ils permettent aux enseignants de spécifier les attendus et d'autre part, ils informent les étudiants des pondérations attribuées aux cinq critères listés dans les tableaux. Il appuie sur le projet à décrire qui doit être cohérent avec les objectifs de la formation et la lettre de motivation (parfois écrite par l'intelligence artificielle) car le travail des Commissions d'examens des vœux est complexe.

Il explique que peu de changements sont apportés par rapport à l'année dernière, il est surtout question d'harmonisation et de reformulations.

A. Sorel s'interroge sur la filière « Chimie » à l'IUT où le prérequis de l'engagement a été supprimé en formation initiale et pas en alternance.

F. Derues et **C. Pellegrino** rappellent que le niveau d'autonomie d'un bachelier et d'un apprenti est différent, ce critère devant être amélioratif dans le cadre d'une candidature.

Q. Acquatella et **A. Sorel** estiment que l'engagement peut être une plus-value dans le cadre d'un dossier dont le niveau académique est faible. Ce critère pourrait être harmonisé à l'ensemble des filières.

La VP Formation considère que le niveau d'exigence ne peut être comparé à un étudiant de cycle 2. Cette réflexion peut bien entendu être menée, mais en l'état actuel, cela risque de censurer certains bacheliers.

C. Pellegrino indique que la pondération reste une décision d'évaluation des équipes pédagogiques. Un Cadrage établissement au regard de la pluralité des formations n'est pas souhaitable.

A. Ribaud ajoute que dans les lycées, les activités d'engagement sont rarement inscrites dans les programmes, et lorsque cela est mentionné, ce critère peut être discriminant selon le milieu social. Elle rappelle que ces CGEV répondent également à une politique nationale. **C. Pellegrino** ajoute que c'est le cas pour la filière STAPS. Ce qu'appuie **A. Sorel**, qui étudie dans cette filière en soulignant que grâce aux activités d'engagement les dossiers sont évalués sous un angle qui offre des opportunités autres que les notations académiques.

A. Vieilledent indique que cette pondération serait souhaitable à 0%, car les activités extra scolaires dépendent du milieu social dans lequel évolue l'élève. Elle rappelle que « l'union étudiante » ne plébiscite pas Parcoursup qui est une structure selon eux discriminante et s'abstiendra sur ce vote.

En qualité de représentant de l'organisation intersyndicale « CGT-FSU-Solidaires et sympatisant.es », **J. Lefèvre** rappelle leur opposition à l'aspect sélectif de Parcoursup et s'abstiendra pour le vote également.

Vote :

La CFVU approuve, par 28 voix pour et 5 abstentions, les critères généraux d'examen des vœux en première année de l'enseignement supérieur sur la plateforme de préinscription Parcoursup, pour la rentrée 2025.

(Annexe 4a du présent procès-verbal)

- **Capacités d'accueil**

La VP Formation rappelle le contexte du vote de l'année dernière avec une baisse de capacités d'accueil de 100 places en « Psychologie ». Le contrat (COMP) avec le MESR prévoyait 300 places. ALLSH n'a pas souhaité renouveler la baisse cette année. La plupart des universités de France a procédé à une baisse généralisée, mais amU a répertorié les formations souhaitant effectuer des fermetures de places.

Elle explique qu'il revient au rectorat d'arrêter les capacités d'accueil, aussi un dialogue entre l'établissement et le recteur de région a permis d'aboutir aux tableaux récapitulatifs mis au vote ce jour.

La VP Formation propose de voter en 3 étapes :

- Les capacités maintenues par rapport à l'année N-1 ;
- Les capacités en hausse motivée ;
- Les capacités en baisse motivée.

La VP Formation présente le tableau récapitulatif par composante et mention précisant que la majorité des capacités d'accueil sont maintenues sur la nouvelle offre de formation.

Elle indique, suite à l'intervention de **N. Mesli** concernant des mentions portées par ALLSH : « Lettres », « Histoire », « Histoire de l'art et archéologie », que les capacités d'accueil devaient être affichées par parcours. Or, après échanges avec le rectorat, qui estimait que les bacheliers ne pouvaient pas choisir à ce stade de leur cursus, l'affichage retenu pour Parcoursup sera global à la mention pour « Lettres » et « Histoire », à l'inverse de la dernière mention qui reste une orientation intelligible en affichant les capacités par parcours.

De même, **C. Pellegrino** explique que la FDS a souhaité regrouper les places de L.AS puisque l'orientation est effective après l'intégration des étudiants dans les portails. Il ajoute que l'enseignement à distance est séparé dans l'affichage.

Il intervient ensuite sur les L.AS dites déportées dont les places sont ouvertes dans les universités de site comme Toulon et Avignon. Il y a 100 places en L.AS 1 à l'université de Toulon et 120 places à l'université d'Avignon. Une augmentation de 20 places pour l'année prochaine est prévue permettant ainsi aux étudiants de tenter l'examen sélectif en restant sur leur territoire.

Vote 1 :

La CFVU émet un avis favorable, par 31 voix pour et 2 abstentions, au maintien du nombre de places ouvertes sur la plateforme nationale Parcoursup, comme présenté sur le tableau de synthèse, pour la rentrée 2025.

(Annexe 4b du présent procès-verbal)

La VP Formation explique ensuite le contexte qui conduit certaines composantes à augmenter leurs capacités d'accueil.

- 40 places à l'Inspé pour la mise en place de la licence s'inscrivant dans un continuum Licence-Master MEEF ;
- 9 places à l'IUT qui transforme des formations initiales en apprentissage, d'où l'augmentation de groupes ;
- 10 places en ALLSH sur des parcours langues.

Vote 2 :

La CFVU émet un avis favorable, par 31 voix pour et 2 abstentions, à l'augmentation du nombre de places ouvertes sur la plateforme nationale Parcoursup, pour la rentrée 2025, au sein des composantes : ALLSH ; FDSP ; INSPE ; IUT.

(Annexe 4b du présent procès-verbal)

La VP Formation présente pour terminer les filières qui subissent une variation et qui ont été validées suite à plusieurs réunions avec le recteur délégué à l'enseignement supérieur.

- **3-1_ALLSH** propose une baisse de 30 places dans la mention « Japonais » (100 places à l'origine non atteintes) car l'équipe pédagogique restreinte se retrouve en grande difficulté pour assurer un enseignement de qualité.

N. Gala précise qu'un poste de maître de conférences est inscrit à la campagne d'emploi de l'année prochaine.

F. Bonnetain indique que les représentants de la « Fami » vont s'abstenir, car même si le contexte est compréhensible, cela limite l'accès à l'enseignement supérieur.

- **3-2_FEG** propose une baisse de 40 places sur le site de Marseille-Colbert dans le portail L1 (capacités d'accueil non atteintes depuis plusieurs années malgré les listes complémentaires).

La VP Formation indique qu'il est question de répondre à une non attractivité de cette licence sur Marseille.

- **3-3_FDS** propose une baisse de 40 places sur le site de Marseille-Saint-Charles dans le portail Pasteur.

C. Pellegrino et **D. Habet** expliquent que le nombre d'étudiants classés en « oui-si » doit être réduit pour mieux les réorienter (capacités d'accueil non atteintes depuis plusieurs années malgré les listes complémentaires).

F. Bonnetain considère que cela va forcément limiter des possibilités pour des étudiants sur un site aussi central.

- **3-4_FDSP** propose une baisse globale de 100 places dans la mention « Droit » sur le site de Marseille-Canebière et Aix-Schuman.

La VP Formation rappelle la difficulté à remplir les places sur Marseille malgré l'engouement suscité par l'ouverture de la licence 1 « Droit, science politique » et le parcours « Académie de droit ». En revanche, si la licence « Droit » à Aix fonctionne bien, il est nécessaire de prévoir également une baisse similaire du nombre de places afin d'éviter de déséquilibrer les deux sites au détriment de Marseille.

J. Souhami ajoute qu'initialement la projection était de réduire 100 places sur Aix et 100 places sur Marseille. La décision de limiter le nombre de places vise à alléger les groupes de TD afin de mieux accueillir les étudiants. L'objectif est d'accompagner de manière plus individuelle leur réussite, notamment avec la refonte du dispositif "oui si" pour mettre en place des heures supplémentaires dispensées dans une option de soutien en L1, avec un TD intégré tout au long de l'année, sur les trois sites (Aix, Marseille et Arles).

F. Bonnetain trouve incohérent de réduire des places à Aix qui a un bon taux de remplissage et qui attire aussi les Marseillais. **Q. Acquatella** constate sur le tableau récapitulatif que les listes complémentaires permettaient de compléter les taux de remplissage.

La VP Formation répond que c'était une idée reçue des étudiants que les enseignements sont moins bons sur Marseille aussi ils s'inscrivaient sur Aix, se fatiguant inutilement dans les trajets. Après contrôle, les étudiants des listes complémentaires n'ont pas systématiquement procédé à des inscriptions administratives. Il est donc question de mieux orienter et accompagner ceux qui s'inscrivent.

G. Catoni ajoute pour connaître les problématiques d'accompagnement dans les travaux dirigés que les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), en charge des TD, sont surmenés car les groupes sont surchargés d'étudiants. Il conclut que le véritable problème est le manque d'enseignants.

J. Souhami indique que la FDSP a débuté un groupe de travail pour optimiser le vivier d'ATER.

- **3-5_FSS** propose une baisse de 65 places dans la mention « STAPS » qui représente une fermeture de 7%.

L. Bringoux, en visioconférence, commente l'impossibilité d'encadrer toutes les activités, d'un point de vue sécuritaire, mais également technique car les locaux sont réduits. Il regrette cette situation d'autant plus que la filière est en tension et que les équipes pédagogiques ont de grandes ambitions. Cette situation est frustrante, mais la décision sécuritaire est cohérente. Il indique qu'en Bretagne, un tiers des places pour les primo-entrants sont fermées.

A. Sorel rappelle que les élus étudiants du conseil d'UFR ont voté « contre ». Les éléments factuels sont entendus, mais les opportunités pour les futurs apprenants sont réduites. Il serait intéressant de développer le tutorat étudiant pour encadrer les activités.

N. Mascret qui a enseigné à la FSS connaît la problématique et rappelle que la Loi est stricte dans les disciplines sportives, artistiques, ... et que si l'on y déroge, l'ensemble de la communauté est responsable.

- **3-6_Pharma** propose une baisse d'environ 20 places dans le DEUST « Préparateur/technicien en pharmacie » avec une répartition de places sur d'autres villes.

P. Rathelot rappelle que cette formation est ouverte en apprentissage. Les sites délocalisés connaissent des problématiques de gestion, notamment celle de redoublants qui font baisser la capacités d'accueil des primo-entrants.

Votes 3:

La CFVU émet un avis favorable, aux baisses motivées du nombre de places sur la plateforme nationale Parcoursup, pour la rentrée 2025, au sein des composantes suivantes :

Vote 3-1 **ALLSH** - rendu par 20 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions

Vote 3-2 **FDSP** - rendu par 20 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions

Vote 3-3 **FDS** - rendu par 20 voix pour, 3 voix contre et 10 abstentions

Vote 3-4 **FEG** - rendu par 28 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

Vote 3-5 **FSS** - rendu par 20 voix pour, 11 voix contre et 2 abstentions

Vote 3-6 **PHARMA** - rendu par 28 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

(Annexe 4b du présent procès-verbal)

IV – Vie étudiante

1) FSDIE Projets

N. Mascret annonce que sur 39 projets déposés, 30 ont obtenu un financement. Il souligne que parmi ces projets, une subvention importante a été attribuée à un projet d'envergure : n° 2024-2025_120 « COP4 étudiante » dont le thème, "*La Méditerranée en crise : vers une durabilité nécessaire*", vise à sensibiliser et mobiliser les étudiants face aux enjeux environnementaux et climatiques. L'événement se déroulera du 7 au 9 février 2025 sur le campus Saint-Charles à Marseille.

La VP Formation fait procéder au vote du montant total des subventions accordées : **83 726,91 €**, dont **19 152,58 €** dans le cadre du programme IDéal-A*midex « Engagement étudiant ».

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants, examinés le 29 novembre 2024 lors de la Commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes d'amU.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)



L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 17h05.



La Vice-présidente formation
Sophie de Cacqueray